

Conférence-débat

« **Se protéger, être protégé : histoire de la protection sociale en France,
19^e-20^e siècle** », présentée par *Michel Dreyfus, directeur de recherche
honoraire au CNRS*

Texte établi d'après l'exposé oral

L'histoire de la protection sociale oblige à un retour sur le 19^e siècle. Il faut d'abord savoir que la France du 19^e siècle est encore majoritairement rurale. La plupart des gens vive encore à la campagne. Il n'y a aucun système de retraite. C'est fondamental et j'y reviendrai longuement plus tard mais la question de l'État se pose de façon complètement différente à cette époque. Tout le monde est d'accord sur le fait que l'État joue un rôle important dans la protection sociale aujourd'hui. On peut s'interroger légitimement sur une possible régression et cela fait partie des questions qui devront être discutées ensuite. L'Etat commence à se mettre en place avant 1914 or le 19^e siècle a connu des bouleversements fondamentaux dans la société française, pour ne parler que d'elle, en particulier avec la révolution industrielle qui commence dans les années 1830 et qui bouleverse complètement la société, avec lenteur d'ailleurs, entraînant l'apparition, la constitution, d'un monde du travail. Mais pendant tout le 19^e siècle, l'Etat intervient très peu dans la protection sociale, de même qu'il intervient très peu dans ce qui s'appelle les droits au travail. L'Etat est régalien : il lève des impôts, organise la justice, assure l'ordre, s'occupe de l'armée mais intervient encore peu dans les autres domaines. Il faut avoir ceci en tête si l'on veut comprendre tout ce qui va suivre.

La première loi limitant le travail des enfants date de 1844 alors que, vous le savez sans doute, les conditions de travail des enfants et des femmes sont épouvantables sous la révolution industrielle. Elle est suivie peu après par une loi essayant de limiter le travail des femmes, sans grand résultat. Il faut attendre 1874 pour qu'une deuxième loi intervienne. Ce n'est qu'à la fin du 19^e siècle que se met en place l'Inspection du travail tandis que le ministère du Travail est créé, lui, en 1906. Je pourrais multiplier les exemples. On a en effet une progression de l'Etat dans la société sur ces questions, mais elle est très lente et elle n'est pas comprise par beaucoup, en particulier à la CGT - j'y reviendrai – et ceci va poser de nombreux problèmes.

Cela dit, entrons un peu plus dans le vif du sujet et rappelons qu'en 1900, il n'existe aucun système de retraite généralisé. C'est une première idée qui est absolument fondamentale. Aujourd'hui, nous sommes tous partisans de la Sécurité sociale, mais à l'époque, il n'y a rien sauf pour un certain nombre de corporations, de métiers particuliers qui pour des raisons historiques et parce que l'on avait particulièrement besoin de ces métiers, ont commencé à obtenir un certain nombre d'avantages sociaux pour des raisons de dangerosité ou de pénibilité. Parce qu'il fallait également - c'est un problème fondamental au 19^e siècle -

stabiliser la main-d'œuvre et que pour cela il fallait offrir un certain nombre d'avantages, se sont constitués ce que l'on appelait les régimes particuliers, le terme de régimes spéciaux viendra après. Cela a commencé sous Colbert avec les marins parce que c'est une profession très dangereuse, ensuite cela a continué avec les mineurs au début du 19^e siècle, parce qu'ils sont « le pain de l'industrie ». Comme on a absolument besoin d'eux, une retraite des mineurs est mise en place mais il faudra attendre un siècle (1914) pour qu'elle devienne réellement effective. Cela se poursuit avec les militaires, puis avec les fonctionnaires, avec une loi d'ailleurs extrêmement fragile et faible en 1853. Il y a ensuite les cheminots puis les électriciens-gaziers. Cependant, je le répète, la majorité de la population française n'a aucun droit en ce qui concerne la retraite. Évidemment, on envisage le problème de la retraite différemment parce que les gens n'en ayant jamais eu, ils ont beaucoup de mal à imaginer que ce genre de chose puisse exister. Il est toujours important de replacer une notion (retraite, prévention, handicap, etc.) dans son contexte. Elle n'a pas la même signification à l'époque qu'aujourd'hui. C'est le cas aussi pour la notion « vieux ». Une de mes collègues, Élise Feller, a écrit un très beau livre sur la notion de vieillard de 1900 à 1960¹. Elle montre que cette notion n'arrête pas de se transformer y compris dans la terminologie : les vieux, les âgés, les anciens, etc. Évidemment, il y a des différences d'âge, de santé, de prise en charge. Tout change, et comme toujours, il faut situer les choses dans leur contexte. Voilà un peu l'état des lieux au tournant du 20^e siècle.

Et puis, les hommes politiques ont commencé à réfléchir à une notion, à un élargissement de la retraite et se disent qu'il faut faire quelque chose. On se le dit pour deux raisons : premièrement, parce que le monde du travail ne cesse de se développer même si, je le répète, il est encore minoritaire. Par ailleurs, les hommes politiques sont frappés par ce qui se fait à l'étranger, et en particulier en Allemagne où, en 1883-1888 et 1889, a été mis en place un système d'assurances sociales qui garantit la retraite, la maladie et les accidents du travail (j'anticipe un peu). En 1914, ce système qui est géré par les syndicats et le patronat allemands couvre quinze millions de personnes. Vous le savez, avant la guerre de 1914, on est dans une période où tout ce qui vient d'Allemagne est rejeté, avec un nationalisme important, or, malgré cela, toutes ces mesures mises en place en Allemagne font faire réfléchir. Les hommes politiques commencent à se poser la question d'une généralisation d'un système de retraite, c'est-à-dire que l'on ne peut plus se contenter du régime particulier. Il faut aller vers un régime de retraite pour des couches plus larges de la population.

Une prise de conscience politique tardive

Ce projet mettra beaucoup de temps à être élaboré. Le premier projet date de 1880, il est défendu par Martin Nadau, député de la Creuse, et aboutira en 1910 à un système qui annonce la Sécurité sociale dans la mesure où ce sont à la fois les gens qui bénéficieront de retraite et les employeurs qui paieront une cotisation, c'est donc un système de double cotisation qui est mis en place, comme celui que nous connaissons aujourd'hui, ce qui n'est pas rien. Deuxième remarque, cette loi ne touche qu'une modeste partie de la population, les retraites ouvrières et paysannes n'étant versées qu'aux éléments les plus modestes. Les limites de ce système sont réelles. 2,5 millions de personnes (3 tout au plus) sont concernées alors que l'ambition était d'en toucher 6 à 7 millions. Là il faut un peu insister. Les historiens se posent beaucoup la question : échec ou succès ? Ce qui est frappant, ce sont les innombrables oppositions à cette réforme. Et c'est sur cela que je voudrais m'arrêter.

¹ Elise Feller, *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960. Du vieillard au retraité*. Paris, Editions Seli Arslan, 2005, 352 pages.

L'opposition aux retraites ouvrières et paysannes est d'abord venue du monde paysan, très méfiant à l'égard de l'Etat. L'idée d'une retraite garantie par l'Etat était tellement nouvelle qu'elle a suscité aussitôt la méfiance de paysans qui considéraient le plus souvent l'Etat comme « le plus grand des voleurs ». Du côté du patronat, on expliquait que ce genre de chose allait induire, entraîner des charges épouvantables pour l'économie française et que cela risquait de la faire couler, je pense que vous avez déjà entendu ce type d'argument. Du côté de l'Eglise catholique, on expliquait, cela ne s'invente pas, que les retraites allaient encourager le droit à la paresse. L'Eglise, le monde paysan, le patronat, les économistes s'opposaient donc fermement au principe. Qu'en est-il du côté des mutualistes ? Le courant mutualiste était très important. En 1914, il y avait environ dix fois plus de mutualistes que de cégétistes. Les mutualistes qui s'occupaient de la maladie et un petit peu des retraites ont vu une chose : ce système était garanti par l'Etat et ils ont craint que l'Etat n'empiète sur leurs prérogatives. Ils n'en n'ont donc pas voulu. Cela fait donc un grand nombre d'opposants. Et la CGT dans tout ça ? Et bien, elle s'est également opposée à ce système et il convient d'expliquer pourquoi.

L'opposition de la CGT à la loi de 1910

D'abord, la retraite était versée à 65 ans, or, l'espérance de vie moyenne était en gros de 50 ans, donc il était facile d'expliquer, et la CGT l'a dit, qu'on allait verser des « retraites pour les morts ». Mais surtout, la CGT, à l'époque, défend une orientation syndicaliste révolutionnaire, c'est-à-dire qu'elle n'a aucune confiance dans l'Etat. Elle croit, à tort, pouvoir faire la révolution à elle seule, sans le Parti socialiste. Elle n'a aucune confiance dans l'Etat pour une série de raisons. Un des ténors de la CGT qui est mort avant que la loi ne soit votée, Fernand Pelloutier, explique avec une logique imperturbable à ses camarades : « *Camarade, vous ne pouvez pas à la fois voter, demander à l'État de vous verser une retraite et à la fois vouloir le détruire, il faut choisir !* ». Effectivement, c'est une logique absolument parfaite. Même si on peut peut-être relativiser les travaux historiques, relativiser un peu ce point de vue - mais je ne rentre pas dans les détails - on voit que l'orientation syndicaliste révolutionnaire de la CGT conduit à s'opposer à la réforme. Encore une fois c'est étonnant, mais je raconte cela pour essayer d'expliquer et pour montrer combien les choses sont complexes et que l'on vivait à l'époque dans un système et une société complètement différents, avec des modes de pensées également très différents. Encore une fois, quand on fait de l'histoire ou quand on tente de la comprendre, la remise en contexte est essentielle.

Ceci dit, il n'y a pas que des différences, on trouve aussi un certain nombre de permanences. Certaines questions posées à l'époque sont toujours d'actualité. La loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes qui accouche, après trente ans de débats, est restée très en retrait de ses objectifs. Un des hommes politiques importants de l'époque, Léon Bourgeois, retenez ce nom, pensait qu'il fallait que la loi fasse ses preuves, qu'elle ait le temps de montrer ses bienfaits et qu'il serait possible de progresser un peu. Léon Bourgeois, par exemple, proposait, mais il n'a pas été suivi, de baisser l'âge de la retraite de 65 ans à 60 ans. Vous voyez, là aussi, on est dans des débats à la fois qui datent d'un siècle et qui sont extrêmement actuels.

La loi n'aura de toute façon pas le temps de faire ses preuves puisque la guerre éclate quatre années seulement après son adoption.

Le tournant de la Première Guerre mondiale

La guerre bouleverse complètement les données de la protection sociale. On voit que toute cette histoire renvoie toujours les problèmes de protection sociale à l'histoire générale de notre pays, et même peut-être parfois à l'histoire internationale, je reviendrai plus tard sur l'influence allemande.

Première remarque : personne n'avait anticipé l'ampleur des horreurs de la guerre. De ce point de vue là, tout le monde est complètement dépassé. Je vais vous donner un ordre de grandeur, moi je suis frappé quand je vais dans n'importe quelle petite commune en France, de voir toujours un monument ou une plaque des morts à la mairie, c'est proprement terrifiant, et un de mes collègues Stéphane Audoin-Rouzeau a démontré que pour la première fois, la Grande Guerre, avait touché l'ensemble des familles de la population française. Donc, il s'agit d'un cataclysme complètement nouveau par son ampleur, par son immensité, par sa durée aussi, car tout le monde était convaincu aussi bien en France qu'en Allemagne que cette guerre n'allait durer que quelques semaines. J'ajoute une chose, quand on regarde l'histoire de l'Europe, depuis 1815, depuis la chute de Napoléon, à part quelques guerres notamment en Italie et en Russie (Magenta et Solferino sous le second Empire), l'Europe connaît une période relative de paix. La Première guerre évidemment détruit tout cela. On entre dans une période totalement nouvelle. Le XX^e siècle ne commence pas en 1900, il commence en 1914 ou 1918. La société qui va sortir de la guerre en 1918 est complètement différente, complètement bouleversée.

Les conséquences de la guerre sur la protection sociale sont de trois ordres

1. La guerre bouleverse les besoins sociaux, c'est-à-dire qu'elle crée des blessés, des anciens combattants, des mutilés du travail, environ 800 000 veuves, des orphelins de guerre, etc. Il faut bien s'occuper d'eux, et donc toute la législation qui avait été mise en place avant est complètement dépassée et on voit l'Etat, peu à peu dans l'urgence, bricoler la prise en charge de ces nouveaux besoins sociaux parce qu'il faut bien faire quelque chose. Pour vous donner un seul exemple : il y a en France, après la guerre, trois millions d'anciens combattants sur une population d'environ 40 millions de personnes, c'est énorme ! Il va falloir inventer, cela sera fait en 1923, la retraite des anciens combattants. L'idée générale c'est qu'en raison de la guerre, il faut complètement repenser la protection sociale.

La question de l'Etat se pose désormais en des termes complètement nouveaux. J'ai essayé de vous montrer tout à l'heure qu'il y avait en France, pas seulement dans la CGT mais dans la plupart des couches de la population et même chez les hommes politiques, une très grande réticence à ce que l'Etat intervienne dans les questions économiques et sociales, parce qu'il ne l'avait pas fait au 19^e siècle, que ce qui nous semble aujourd'hui une idée évidente ne l'était pas et qu'elle se heurtait à un très grand nombre de résistances. Or, pendant la guerre, l'Etat doit intervenir sur deux fronts. L'économie d'abord, ne serait-ce que pour avoir des fusils, des munitions, des armes et des chemins de fer pour les transporter. Il intervient donc beaucoup plus activement. C'est par exemple pendant la guerre que la notion de régionalisation a commencé à être pensée et mise en œuvre, parce qu'il fallait trouver aussi un équilibre sur ce point. L'Etat est aussi amené à se préoccuper beaucoup plus qu'auparavant de la protection sociale.

Tous les débats qui ont lieu avant 1914 sont dépassés. Si l'on veut une protection sociale large, l'initiative privée à laquelle croient les mutualistes (mais très peu de syndicalistes !), ne suffit plus, il faut que l'Etat s'en mêle. Avant la guerre, le mouvement mutualiste, qui s'intéressait davantage à la santé et à la maladie qu'aux retraites, ne voulait pas que l'Etat

intervienne sur ce terrain. Il change d'avis après la guerre. Un exemple : il avait un ténor qui s'appelait Henri Vermont, animateur du mouvement mutualiste rouennais depuis 1870, qui était extrêmement écouté dans les congrès mutualistes. Pour lui, l'intervention de l'Etat relevait du collectivisme, c'était l'horreur absolue. Après la guerre, et jusqu'en 1928 date de sa mort, son discours n'a pas changé mais il ne porte plus. Il apparaît dorénavant en décalage avec son époque, ce qui montre que dans leur majorité, les mutualistes ont compris qu'il faut faire avec l'État si l'on veut élargir la protection sociale.

2. La CGT et le mouvement ouvrier connaissent aussi un bouleversement fondamental dans la mesure où avec la guerre, la majorité de la CGT abandonne en quelques jours son syndicalisme révolutionnaire pour admettre qu'il est possible de coopérer avec l'Etat afin d'obtenir des réformes au niveau national, départemental, local, etc. La CGT est complètement désarmée, comme tout le monde, devant le cataclysme. En 1914, elle avait réuni son premier Comité confédéral national en septembre 1914. Face à l'attitude de la direction de la CGT, Pierre Monatte, qui s'oppose à la guerre, se demande si il est devenu fou ou si ce sont ses camarades qui le sont devenus, « *Que se passe-t-il ? Comment peut-il y avoir un tel changement ?* ». Par la suite, une minorité de plus en plus importante s'opposera à la guerre et à ses horreurs, de même dans le mouvement ouvrier. La Révolution russe en 1917 renforcera cette tendance, et à la fin de la guerre on voit deux CGT (je fais court) : une CGT proche des socialistes animée par Léon Jouhaux (la CGT confédérée), et puis, à partir de 1921, la CGT unitaire (CGTU) qui sera bientôt animée par Benoit Frachon, qui reprend dans une certaine mesure, les orientations syndicalistes révolutionnaires de la CGT d'avant-guerre, qui ne croit pas en la réforme. Jusqu'à la réunification de 1936 les deux CGT coexisteront et auront une orientation complètement différente sur la politique sociale.

3- Dernière conséquence de la guerre : le retour des départements Alsace-Lorraine. Vous savez qu'avec la victoire reviennent les trois départements : Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, qui avaient été annexés par la France en 1870. Or, ces trois départements bénéficient des assurances sociales allemandes dont j'ai parlé tout à l'heure. Donc la question qui se pose en retour est la suivante : la République est « une et indivisible » alors faut-il supprimer aux alsaciens-lorrains leurs assurances sociales allemandes - ce qui comme cadeau de retour est discutable - ou bien faut-il revoir cela de fond en comble et élargir à toute la France l'ensemble du dispositif dont bénéficient ces trois départements. C'est la seconde orientation qui a été choisie. La décision a été prise rapidement par les politiques, d'abord pour des raisons politiques évidentes, mais aussi parce que les besoins sociaux nés de la guerre nécessitaient une nouvelle prise en charge. La question des assurances sociales est posée dès 1918. On explique alors aux alsaciens-lorrains : soyez tranquilles, vos droits sont garantis et on commence à élaborer un projet d'assurance sociale. Cela prendra 10 ans puisqu'en 1930 seront votées, au terme de débats dont je vous fais grâce, les assurances sociales dont il faut dire quelques mots.

La loi sur les assurances sociales de 1930

Ces assurances sociales élargissent les retraites ouvrières et paysannes puisqu'elles ne concernent pas seulement les retraites mais aussi la maladie et la maternité. Elles élargissent également la population couverte puisqu'en gros il y avait 2,5 millions de personnes qui bénéficiaient des retraites ouvrières et paysannes et il y a à peu près 8 millions de personnes qui bénéficient des assurances sociales en 1930 et puis le système ne cessant de progresser elles seront près de 15 millions à la Libération. Sur une population qui stagne, vous voyez les progrès aussi bien quantitativement que qualitativement. Ce qui est important c'est de voir

que ces assurances sociales ont été négociés entre les acteurs sociaux et l'Etat, et c'est ce qu'il y a eu de plus long à élaborer dans la réforme parce qu'en gros beaucoup de gens étaient d'accord sur le fait qu'il fallait des assurances sociales. En fait, la question était, et elle n'est pas neutre, de savoir qui allait gérer les caisses d'assurances sociales. Au bout de moult discussions, on aboutit au fait qu'il y aura à la fois des caisses d'Etat, gérées par l'Etat et des caisses gérées par les acteurs sociaux, c'est-à-dire, la mutualité, les syndicats (CGT, CFTC, en principe la CGTU et le patronat).

Et on pensait à l'époque, une fois de plus on s'est trompé, on pensait que les caisses de l'Etat couvriraient les personnes qui ne voulaient pas des caisses mutualistes, syndicales ou patronales mais qu'elles ne couvriraient pas grand monde, on les appelait d'ailleurs mêmes les « caisses déchets ». En fait, dès que la réforme entre en application en 1930, les caisses de l'Etat couvrent à elles seules 52% des assurés, la mutualité environ 20%, la CFTC 7-8%, la CGT confédérée environ 5%. La CGTU refuse, elle, de participer aux assurances sociales qu'elle considère comme une loi scandaleuse, fasciste. Le système commence à fonctionner dans lequel on a une cohabitation entre l'Etat et les acteurs sociaux pour gérer le système. J'ajoute que comme l'Etat était d'accord pour élargir sa participation mais avec certaines limites parce que tout cela demandait des moyens, on a fait appel très largement à ceux qui savaient faire, autrement dit aux acteurs sociaux. Les mutualistes ont raflé la majorité puisqu'à eux seuls ils gèrent plus de 60% (on voit par exemple que les mutualistes sont à la tête de toutes les caisses départementales de l'Etat). La CGT confédérée apprend un peu cela, elle part de 200 000 adhérents puis elle arrive à 600 000 en 1939. Il y a donc une progression et le Front populaire joue un rôle très important. C'est même un tournant puisque la CGTU, qui se réunit avec la CGT en 1936, admet enfin le bienfondé des assurances sociales, sans pour autant beaucoup s'y investir.

La naissance de la Sécurité sociale

Elle est annoncée dans le programme du Conseil national de la Résistance, élaboré en mars 1944, qui prévoit un plan complet de Sécurité sociale. Ce qu'il faut dire c'est que l'on part de ce qu'il y avait avant mais, et ça il faut le dire et le répéter, tout ceci se passe très rapidement parce que contrairement aux deux réformes précédentes, la Sécurité sociale va élaborer en un an et surtout dans un contexte particulier où la gauche est très forte, à mon avis la plus forte de l'histoire de notre pays. Pour vous prendre un seul exemple : la CGT retrouve ses 4,5 millions d'adhérents du Front populaire, la CFTC progresse également. Le poids politique est essentiel pour comprendre la naissance de la Sécurité sociale. Il y a un mois à peu près s'est tenu, à la Mairie de Paris, un colloque sur *Ambroise Croizat, ministre (1945-1947)* qui a fait beaucoup pour faire avancer les choses. La naissance de la Sécurité sociale est indissociable de ce contexte absolument particulier qui voit trois autres grandes réformes naître : les nationalisations, les comités d'entreprise et le statut des fonctionnaires.

La question qui se pose dorénavant est la suivante : en quoi la Sécurité sociale se distingue des systèmes mis en place précédemment ? Il y a trois points principaux :

- 1- Alors que précédemment une partie seulement de la population était couverte, la Sécurité sociale vise, et c'est la première fois de notre histoire, à couvrir l'ensemble de la population. Elle n'y arrivera pas tout de suite, il faudra du temps pour intégrer les étudiants, les commerçants, etc. Mais elle le fait quand même.

- 2- Les deux lois antérieures couvraient la retraite et la maladie, la Sécurité sociale, là aussi, innove dans la mesure où elle intègre l'ensemble des risques sociaux, c'est-à-dire la retraite, la maladie mais aussi les accidents du travail, qui étaient pris en charge depuis 1898 par les compagnies d'assurances, et le risque famille qui avait fait l'objet également d'une loi en 1932 et qui était pris en charge par le patronat. Reste un absent : le chômage, qui n'est pas pris en compte. Pourquoi ? Parce qu'à la Libération on voyait le chômage comme un mauvais souvenir des années 1930 et on pensait, à tort, qu'il n'y en aurait plus. Pourtant, en 1963, on comptait déjà 100 000 chômeurs en France et en 1968 c'est un nombre de 500 000 que l'on dénonçait (il y en avait 400 000 ! mais cela faisait mieux de dire 500 000). On en est très loin aujourd'hui –je ne développe pas- et l'indemnisation du chômage viendra beaucoup plus tard, à partir de 1959, avec l'accord signé entre les représentants du patronat et FO qui organise la mise en place de l'Assedic.

- 3- Alors que les assurances sociales étaient gérées très largement par la mutualité, il s'opère un renversement puisqu'aux premières élections de la Sécurité sociale qui se tiennent en 1947, la CGT obtient 61% des voix, la CFTC 20% des voix, la mutualité 9%. Vous voyez la dégringolade et si j'avais le temps je pourrais vous expliquer que la mise en place de la Sécurité sociale était un moment extrêmement difficile pour la mutualité. Rassurez-vous ! Chassée par la porte, elle est revenue par la fenêtre et assez rapidement. Et surtout, la constitution de la Sécurité sociale montre cette nouvelle avancée de l'Etat, c'est-à-dire que tout cela est garanti par l'Etat, donc on a abouti en quelque sorte aux termes de la longue marche engagée près d'une quarantaine d'années plus tôt dans la France de la Belle époque.

Conclusion

Pour conclure, tout ceci est lié à un ensemble de facteurs qui renvoi à l'histoire de la société française et aussi l'histoire de la CGT, dont je n'ai pas parlé suffisamment mais je pourrai y revenir. Notons tout de même qu'au cours de ces différentes étapes, on a à faire à des CGT complètement différentes. En 1914 ou 1910, la CGT est encore très minoritaire dans la société française. Elle se fait, à mon avis, des illusions sur ces capacités d'intervention, sur son poids. En 1930, il y a deux CGT : confédérée et unitaire. En 1945, elle est au sommet de sa puissance. Donc, vous le voyez, nous sommes vraiment à des moments extrêmement différents et évidemment comment ne pas réfléchir à cela aujourd'hui ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

Deuxièmement, et c'est fondamental, j'ai parlé de l'épisode 1910 pour montrer d'où vient tout cela et pour montrer aussi combien à l'époque l'idée que l'Etat puisse intervenir dans la protection sociale était une idée nouvelle. Cette idée va de soi aujourd'hui, sauf qu'il me semble, on le voit depuis le milieu des années 1980, on peut se demander si nous ne sommes pas en train de vivre une évolution inversée. C'est-à-dire que 1910-1930-1945-1981, il y a de plus en plus d'Etat dans l'économie et dans le social. Et bien actuellement, je pose la question, et ce n'est pas simple d'y répondre : on peut se demander si on ne va pas vers l'évolution inverse (dans l'économie comme dans le social). Je rappelle tout de même une chose : en 1972, la gauche s'était mise d'accord sur un Programme commun de gouvernement. Celui-ci a vécu une fracture en septembre 1977 sur les questions de nationalisation, en tout cas c'était la version officielle. Ce débat paraît aujourd'hui extrêmement vieux, extrêmement daté et je rappelle qu'au milieu des années 1990 Renault a été privatisé (comme bien d'autres entreprises). Je peux vous dire qu'en 1977, n'importe quel

homme politique qui aurait demandé la privatisation de Renault se serait retrouvé aussitôt face à trois millions de personnes dans la rue. Alors que dans les années 1990 la privatisation de Renault est passée comme une lettre à la Poste. Je cite toujours cet épisode pour montrer que la perception que nous avons des problèmes de société change et que la question de l'Etat n'a cessé d'évoluer et qu'elle continue de le faire. Cette évolution me paraît absolument fondamentale parce que, encore une fois, pour comprendre ce qui se passe dans nos sociétés modernes la question du poids de l'Etat est essentielle. Est-ce qu'il intervient plus, qu'il intervient moins ? Et je me pose la question : ne sommes-nous pas en train de faire marche arrière de ce point de vue ?

On peut dire que ce recul de l'Etat laisse plus de place aux acteurs sociaux. Cela peut être une chance pour la mutualité mais cela peut aussi être une chance, et là c'est beaucoup plus discutable, pour les compagnies d'assurances et les compagnies commerciales qui interviennent dans la protection sociale. Il y a vraiment un gros problème parce que, pour moi, la protection sociale ne peut pas être un domaine dans lequel on puisse se faire de l'argent. Ce n'est pas un secteur commercial, ce n'est pas un secteur où l'on fait des bénéfices. Donc voilà une partie des questions qui nous sont posées. Je n'ai pas parlé non plus du fait que depuis 30 ans la CGT a connu de nombreuses évolutions comme l'ensemble du mouvement syndical. Pour exemples, la prise de distance de plus en plus affirmée avec le Parti communiste et la crise du syndicalisme du début des années 1980 jusqu'aux années 1995.

Je vous remercie.